

COMMISSION DES ACTIVITES SPORTIVES

Section SENIORS

La Commission se réunit tous les Mercredis
De 14 heures à 17 heures
N° de Tél. Direct : 04.94.08.60.44 - Portable : 06.71.58.42.69

Réunion du Mercredi 11 Décembre 2019

P.V. N° 18

Président : M. Guy BOUCHON

Délégué du C.D. : M. William PONT

Secrétaire : M. Emile TASSISTRO

Présents : Mme Bernadette GIRARD - MM. Emile ASENSI - Bernard BIAVA - Pierre COLLETTI - Henri Paul DESVIGNES - Jean Pierre FRANSCHESCHINI - Gérard LUBRANO - Gérard MAURIZIO - André MICHEL - Francis MINISCALCO - Yves MOLINES - Ange MURATI

INFORMATION

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les Commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois). Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs. Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel. L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.
2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.
3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)
4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.
- 5 - L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var.

ORDRE DU JOUR

- Traitement du courrier
- Modification d'horaire
- Traitement des feuilles de match

INFORMATION

La journée du championnat séniors du week-end du **1^{er} Décembre 2019 est reportée**
au 26 Janvier 2020.

CHANGEMENT DHORAIRE

AS CALLAS CANTON : demande le report du match de D3 poule C contre Trans S1 du 01/12/2019 au 22/12/2019 à 15h00. Vu accord écrit des deux clubs, la commission dit match à jouer le 22/12/2019.

Matches à jouer

Le 22 Décembre 2019

D2 poule B

PUGET S/ARGENS 1 / BESSE SPORT 1 du 24/11/2019 (50172.1)

D3 poule B

SC BARJOLS 1 / SOLLIES FARLEDE 2 du 19/01/2020 (50327.1)

D3 poule C

AS CALLAS CANTON 1 / TRANS S 1 du 01/12/2019 (50378.1)

PUGET S/ARGENS 2 / ST TROPEZ 2 du 24/11/2019 (50367.1)

D4 poule A

BANDOL U S 1 / YOUNG CARITAS du 03/11/2019 (50491.1)

LA CADIERE US 2 / FC LA SEYNE 2 du 10/11/2019 (50502.1)

D4 poule B

PIGNANS U S 1 / BESSE SPORTS 3 du 20/10/2019 (51989.1)

Le 16 Février 2020

D3 poule B

BARJOLS SC1 / BESSE SPORT 2 du 24/11/2019 (50304.1)

DOSSIERS TRANSMIS A LA C. DE DISCIPLINE

Journée des 7 et 8 décembre 2019

D1

LE LAVANDOU / CUERS PIERREFEU

SC DRAGUIGNAN / COGOLIN

ST CYR / T. HOPITAL

SIX FOURS LE BRUSC / ESTEREL

SOLLIES FARLEDE / ST MANDRIER

FC LA SEYNE / LA LONDE

D2 Poule A

SANARY / CUERS PIERREFEU

FREJUS ST RAPHAEL / COGOLIN

LA LONDE / RAMATUELLE

LE PRADET / STE MAXIME

LA CADIERE / TREMPLIN FC

HYERES / SC TOULON

Poule B

PAYS DE FAYENCE / GRIMAUD

CARQUEIRANNE LA CRAU / MAR VIVO

LORGUES / BORMES

LES ARCS / LA VALETTE

CANNET DES MAURES / ST MAXIMIN

D3 Poule A

SANARY / GARDIA CLUB

MAR VIVO / OLLIOULES

ST CYR / T. HOPITAL

LE PRADET / JS BEAUSSET

ASPTT HYERES / ST MANDRIER

JS MOURILLON / LA VALETTE

Poule B

SC NANS / VIDAUBAN
US VAL ISSOLE / BRIGNOLES
ST MAXIMIN / ROCBARON
SOLLIES FARLEDE / CARCES
BELGENTIER / VAL BESSILLON

Poule C

RC LA BAIE / GRIMAUD
SC DRAGUIGNAN / ROQUEBRUNE
LORGUES / LA LONDE

D4 Poule A

GARDIA CLUB / OLLIOULES
LA SEYNE FC / LE REVEST
LA CADIERE / ST ZACHARIE
PIVOTTE SERINETTE / US VAL ISSOLE

Poule B

RC LA BAIE / ROQUEBRUNE
SALERNES / TOURVES
FREJUS / VAL DES ROUGIERES
PIGNANS / TRANS
ROCBARON / BRIGNOLES
BESSE SPORTS / ST MAXIMIN

DOSSIER TRANSMIS A LA C. DES STATUTS ET REGLEMENTS

D3 Poule B

SC NANS / VIDAUBAN du 08.12.19

FEUILLE DE MATCH MANQUANTE

1^{ère} parution

D3 poule C

PLAN DE LA TOUR SP C 1 / TRANS S1 du 24/11/2019 (50369.1)

*Prochaine Réunion
Mercredi 18 Décembre 2019*

Le Président : Guy BOUCHON
Le Délégué du C.D. : William PONT
Le Secrétaire : Emile TASSISTRO